

L'INSPECTION DU FROMAGE

Le gouvernement fédéral a décidé de nommer un inspecteur général pour le fromage. Cet inspecteur devra résider à Montréal.

L'hon. M. Costigan, ministre de l'Agriculture, a déclaré que personne toutefois ne serait forcé par la loi de faire inspecter le fromage qu'il met en vente. Dans quelques jours les devoirs et les fonctions de cet inspecteur seront définies.

Il a été décidé que, pour le moment, le fromage expédié en Europe ne serait pas inspecté avant d'être mis à bord des steamers, mais cette question sera soumise à la prochaine session et il est probable que l'inspection sera générale, si les expéditeurs et les manufacturiers de fromage croient qu'il soit avantageux pour cette industrie de n'expédier que des produits inspectés sous la responsabilité du gouvernement.

TERRIBLE ACCIDENT

SIX JEUNES GENS NOYÉS

Le plus triste et le plus terrible accident qui soit arrivé depuis longtemps sur le fleuve en face de Montréal, a eu lieu, samedi soir.

Deux sept jeunes gens âgés de 17 à 20 ans, de la Pointe Saint Charles, étant en congé, samedi dernier, sont partis en canot "Minnie Wa-Wa", de cet endroit, pour se rendre à l'Île Sainte-Hélène. La traversée d'aller s'est faite sans incidents.

Les promeneurs appartenaient tous au "Grand Trunk Boat Club".

Sur l'île, les excursionnistes ont joué à la croix et ont passé une partie de l'après-midi à s'amuser. Ils paraissaient tous sobres quand il s'est agi du retour.

L'embarcation qui les portait se trouvait passablement chargée. Ils ont commencé à remonter le fleuve et sont parvenus à franchir la distance qui sépare l'île du quai de Longueuil.

Le courant est très fort près de ce quai et du pont Victoria. C'est la fin des rapides. Au moment où ils s'y attendaient le canot, soit que ce fût dû à quelques actes imprudents des jeunes gens ou à la force du courant, le chaloupe a chaviré et tous ses occupants ont été précipités dans le fleuve.

Dans ces occasions, les plus braves se sentent faiblir. On sait que l'instinct de la conservation prime tout, on s'accroche les uns aux autres, on ne lâche pas prise, c'est ce qui est arrivé.

Six des jeunes gens se sont noyés. On n'a pas encore retrouvé les corps.

Voici les noms des victimes : Ernest Sleep, Thomas O'Brien, John Mulligan, Edwin Sleep, Howard Ranson, Percik Madmen.

Ceux qui se sont sauvés sont arrivés épuisés sur la rive. Le frère d'Ernest Sleep a aussi réussi à échapper à la mort.

Il est réellement effrayant de penser à cette hécatombe humaine. Voilà six âmes humaines levées dans toute la force de l'âge et l'espérance de la vie à l'affection de leurs parents et amis.

Il y a une leçon à tirer : c'est qu'on se familiarise trop avec le danger. Il faut craindre l'onde perfide plus qu'on ne le fait.

On ne saurait jamais être trop prudent lorsque l'on se confie aux embarcations de toute sorte que les amateurs de la rame et de l'aviron ont mises en vogue.

Deux autres noyés

La nouvelle de la noyade des 6 jeunes gens, samedi soir, venait à peine de se répandre à Montréal, que la

rumour circula qu'une autre catastrophe non moins grave et du même genre venait d'avoir lieu.

Pendant toute la journée il fut complètement impossible d'avoir des détails et l'on en vint à penser qu'il ne s'agissait que d'un seul accident. Malheureusement, il fallu bien constater la triste vérité. Voici les faits : Samedi soir, 14 individus paraissant être des jeunes gens, sont traversés à l'île aux Sœurs et y ont passé la nuit.

N'ayant qu'une chaloupe ils se divisèrent, hier matin, en deux équipes pour revenir. Le premier voyage se fit sans encombre, mais les hommes de la seconde équipe, au nombre de 8, paraissaient beaucoup plus bruyants, et ils ont été vus de la rive faisant balancer la chaloupe. Enfin l'embarcation chavira et tous furent lancés à l'eau. Quelques membres du "Grand Trunk Boating Club", témoins de cette scène, allèrent à leur secours et purent en sauver six. Les deux autres se sont noyés. Chose étrange, les six naufragés ne voulurent pas dire leurs noms, ni ceux de leurs deux malheureux compagnons ; ils s'esquivèrent sans avoir remercié leurs sauveteurs, de sorte que les deux victimes ne sont pas encore connues.

Les six jeunes gens qui se sont noyés, samedi soir, comme nous le rapportons ailleurs, faisaient partie du "Grand Trunk Boating Club", et ce sont des membres de ce même club qui ont opéré le sauvetage, hier matin.

Aucun corps n'a encore été retrouvé. Le frère de Leo, qui s'est noyé samedi, est fou de douleur. Il l'a échappé belle, car il n'a réussi à se sauver à la nage qu'après beaucoup de difficultés.

LE BAPTEME CIVIL EN FRANCE

Les libres penseurs deviennent de plus en plus grotesques. C'est évidemment à qui parmi eux inventera le plus de bêtises pour satisfaire leur haine contre la religion.

On sait que la municipalité de Saint-Denis se distingue depuis longtemps par son idioterie ; il pouvait sembler qu'elle avait dépassé les limites de l'imbécillité. Ici lui restait encore quelque chose à faire. L'insitution du baptême civil manquait à sa gloire. Désormais, elle pourra jouir de son triomphe.

Il y a eu, il est vrai, un petit accident à son affaire, mais il ne tardera pas, soyez-en assuré, à être réparé.

Le conseil municipal de Saint-Denis avait pris dernièrement une délibération en vertu de laquelle un registre spécial pour les baptêmes civils serait tenu à la mairie. La cérémonie du baptême civil serait présidée par le maire ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par un conseiller municipal.

Cette délibération allait être mise à exécution et l'on annonçait pour le dimanche toute une fournée de baptêmes civils qui serait inaugurée par l'enfant d'un conseiller municipal, lorsque le préfet de la Seine fit remarquer que la délibération en question n'avait pas été soumise à son approbation.

Cette cérémonie devra donc être ajournée, jusqu'à ce que toutes les formalités soient accomplies.

Voici comment les choses se passeront.

Il sera créé une Société dite des baptêmes civils ; présidée par le maire, cette Société sera subvention-

née par la ville, ce qui démontre que si le baptême civil devient laïque, il ne sera pas gratuit.

Le but de la Société formulé dans les statuts aura pour objet de "soustraire l'enfant à la domination de l'Eglise, sans le priver toutefois d'un parrain et d'une marraine qui, à défaut de ses père et mère, s'engageraient, comme dans les baptêmes religieux à lui tenir lieu de parents".

Lorsque le maire aura lu à l'assistance la formule sacramentelle, il s'adressera au parrain et à la marraine dans les termes suivants :

"Citoyen X... et vous, citoyenne Z..., consentez vous à prendre la tutelle morale et civile de l'enfant..." (Nom et prénoms du nouveau-né).

"Réponse des parrain et marraine : "Oui!"

"Le maire : "Au nom des grands principes de la République française et de la liberté de conscience, je déclare que l'enfant ici présent sera sous la tutelle morale et civile des citoyens X... et citoyenne Z..."

Ainsi voilà tout ce que ces imbéciles ont inventé, c'est-à-dire qu'ils se font les ridicules parodistes du baptême religieux.

Les francs-maçons dans leurs rites absurdes parodient les cérémonies du culte catholique ; souvent, même, il les exagèrent. Ils blaguent ce qu'ils appellent les "môneries" du catholicisme, et ils les copient stupidement.

Ce qu'il y a de joli, c'est qu'ils ne s'aperçoivent pas, dans leur colossal bêtise, que plus ils se distinguent dans leurs simagrées, plus ils démontrent l'utilité de la religion, puisque, à côté de celle qu'ils veulent faire disparaître, ils en créent une autre.

Echos de partout

Visite pastorale.—Sa Grandeur Mgr Moreau, est arrivé mardi de sa visite pastorale. Il était accompagné du Rév. M. Dugas, curé de Parthim, du Rév. M. St-Germain, curé de Saint-Armand, du R. V. M. Desrosiers de l'Évêché.

Nouvelle construction.—Les messieurs du sénat de cette ville vont à faire construire, près du collège, une vaste école technique, avec rez-de-chaussée en porcelaine, de 100 pieds de longueur par 50 pieds de largeur, pour y placer la bibliothèque de la maison, avec un étage à valeur et l'outillage nécessaire pour éclairer le séminaire à l'électricité. Les travaux seront terminés pour la rentrée des élèves en septembre.

Personnels.—M. J. B. Neyrat, depuis que quelques années au Canada, vient de nous quitter pour aller à Butte City, Montana, et de là en France sa terre natale. M. Neyrat était le type du jolly good fellow et il laisse ici un très grand nombre d'amis.

Bon voyage.—M. Gendron, de la société Dubrule & Gendron est en cette ville.

Nouveau cheval.—On a fait l'acquisition d'un nouveau cheval à la station du feu.

La Philharmonique.—Notre corps de musique nous donnait, jeudi, un magnifique concert en plein air. Une foule nombreuse s'était rendue pour applaudir à ses succès. Nous avons surtout remarqué que l'élite de la société de Saint-Hyacinthe s'é-

tait placée sous le pavillon de l'Hotel Yamaska, en face du kiosque de la faulx.

Ils n'étaient certainement pas les plus à plaindre, car c'est un lieu confortable. Les amateurs de musique peuvent prendre place, c'est bien là où l'on est entouré de toutes les attentions des plus belles et incandescents d'un lustre de lumière s'élançant d'un foyer éloquent suspendu au centre du pavillon, au-dessus des têtes.

Bénédiction d'église.—On nous informe que Sa Grandeur Mgr Moreau ira bénir la nouvelle église de Saint-Jacques de Sherbrooke, jeudi, le 14 juillet prochain.

Il y aura aussi bénédiction d'une cloche.

Trottoirs.—La corporation vient de faire faire de nouveaux trottoirs sur la rue Saint-François, bordant l'Hotel Windsor et les magasins avoisants, de la rue Saint-Antoine à la rue Carcades.

Expédition d'argent.—M. F. Barteaux vient de prendre l'agence pour l'expédition d'argent par mandats d'express au Canada et aux États-Unis.

C'est un avantage pour notre ville que l'établissement de ce bureau et ceux qui ont besoin d'expédier de petits montants en bénéficieront grandement.

Pèlerinage.—Le pèlerinage de la ville, à Sainte-Anne de Beaupré sous le patronage de Mgr Moreau, se fera le 6 août prochain.

L'organisation du pèlerinage a pourvu à ce que ceux qui y participeront soient à l'abri de toutes les incommodités du voyage. Les pèlerins passeront qu'une nuit absents, celle du samedi. En outre, toutes les commodités possibles seront données aux voyageurs.

On nous dit aussi que le nombre des chaires à la disposition des pèlerins sera de façon à accommoder tout le monde.

Personnel.—L'hon. juge Mailhot, d'Armagh était en cette ville, ces jours derniers.

M. Blake.—L'honorable Edward Blake a été mis en nomination à Lanford-Sud. Il a de l'opposition.

Manufacture de peinture.—Un industriel de Montréal, intéressé dans la construction de maisons et peinture, était en cette ville ces jours derniers. On lui présente l'intention d'acheter la manufacture de peinture de cette ville dont M. L. P. Monette est le principal directeur et propriétaire.

Mourant.—M. Ant. Casavant, de Saint-Dominique, dirige plusieurs années député de Saguenay à l'Assemblée législative et membre du conseil d'agriculture, est mourant. Il succombe à la dyspepsie, qui le tourmentait depuis longtemps. La classe agricole perd en lui un de ses plus dignes représentants et l'agriculture un de ses plus habiles praticiens.

St-Vulérien.—Le 21 juin dernier, M. Philias Jodoin, marié une de ses filles à M. Maurice. Au cours de la journée, le nocé passant chez un des oncles du marié M. Maurice, qui tient un moulin à farine à la rivière noire, les gars de la nocé y entrèrent et allèrent se peser. Comme les mariés mettaient le pied sur la balance, le plancher s'ébranla et les onze personnes qui formaient la nocé furent précipitées à l'eau, qui avait à cet endroit 74 pieds de profondeur. Par extraordinaire, on put venir à les tirer tous de l'eau. Mais M. Jodoin, pris de frisson, dut se mettre sous les soins du médecin et malgré tout, mourait dimanche le 3 courant.

M. Augustin Désautels un des deux qui sont tombés à l'eau sortit le premier et aida beaucoup au sauvetage des autres.

Ste-Rosalie.—Il y eut, le 29 juin dernier, une grande fête donnée par M. Alphé Lussier, à l'occasion du 80e anniversaire.